

**Von:** Fédération Suisse des Avocats <info@sav-fsa.ch>  
**Gesendet:** Donnerstag, 4. Februar 2021 10:34  
**An:** Info Mailbox  
**Betreff:** Nouvelle formation de médiation FSA et nouveaux règlements pour les médiateurs FSA



## SAV-FSA Newsletter

Berne, 4 février 2021

Chers Membres,

Comme annoncé en novembre 2020, la Fédération Suisse des Avocats lance en 2022 une nouvelle formation de *médiation FSA*, avec une direction du cours représentée par [Cinthia Lévy](#) (pour les cours donnés en français) et [Corina Bölsterli](#) (pour les cours donnés en allemand). Ces deux formations prendront simultanément leur envol en janvier 2022 pour se terminer en octobre de la même année, avec 6 modules de 3 jours chacun. Les cours en français auront lieu à Lausanne, les cours en allemand à Zurich, ainsi qu'à Berne pour les deux langues.

En écho au [Point de mire du Conseil](#) publié dans la Revue de l'avocat 11/12 2020, il s'agit d'une formation complète en médiation et dans les modes alternatifs de résolution des litiges (*alternative/amicable/adequate dispute resolution*), où sont abordés non seulement les fondements de la médiation, mais aussi les liens entre celle-ci et la conciliation, la médiation et les procédures judiciaires ou arbitrales (*Arb-Med-Arb*), de même que l'intégration de ces mécanismes dans les *dispute boards*.

En votre qualité de membre actif de la FSA, vous obtiendrez le titre de *médiateur/médiatrice FSA* après avoir accompli la formation et réussi l'entretien d'évaluation finale (le colloque)

Nous nous réjouissons de pouvoir vous donner un aperçu de ce nouveau [cours de formation en médiation FSA](#). Vous y verrez par ailleurs les dates des premiers cours, en français et en allemand.

Les [règlements](#) sont disponibles au téléchargement sur le site de la FSA. Ils fournissent des informations détaillées sur les critères d'admission, les conditions d'obtention du titre de *médiateur/médiatrice FSA* et règlent la question des dispositions transitoires.

Les frais d'inscription aux cours sont fixés à 13 500 CHF, auxquels s'ajoute – pour les membres de la FSA qui souhaitent porter le titre de *médiateur/médiatrice FSA* – un émolument de 1 300 CHF pour le colloque.

Vous trouverez de plus amples informations sur le [site de la FSA](#) que nous mettons en permanence à jour. Les inscriptions se feront en ligne. Veuillez toutefois noter qu'elles ne sont pas encore ouvertes. Les données d'accès, de même que les formulaires d'inscription vous seront fournis en temps utile. En revanche, vous pouvez d'ores et déjà manifester votre intérêt à ce nouveau cours de médiation FSA, en nous envoyant un bref e-mail à [mediation@sav-fsa.ch](mailto:mediation@sav-fsa.ch), accompagné de la mention *Cours de médiation FSA 2022*. Si vous avez déjà sollicité des informations à ce sujet, vous figurez déjà dans la liste des membres intéressés. Dans les deux cas, vous serez automatiquement et régulièrement informés par courrier électronique.

La FSA, la Commission de médiation FSA, la direction du cours, de même que toute l'équipe de formation, ne cachent pas leur enthousiasme pour l'organisation du 1<sup>er</sup> cours de cette nouvelle formation de *médiation FSA*.

En cas de questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Dans l'intervalle, nous vous prions de croire, chers Membres, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour la Fédération Suisse des Avocats

Birgit Sambeth Glasner, Vice-présidente  
René Rall, Secrétaire général

---

Si vous ne désirez plus recevoir notre Newsletter, nous vous prions de vous désinscrire [ici](#).

Fédération Suisse des Avocats  
Marktgasse 4, case postale, CH-3001 Berne  
[www.sav-fsa.ch](http://www.sav-fsa.ch)